

## RESULTAT PARTIEL

N analyse : 65708-19-5210 Type analyse : P1S  
Origine échantillon : RECHESY Point surveillance : 305  
Station de pompage  
Installation : STATION TRAITEMENT RECHESY (TTP)  
eau traitée au chlore (U.G.E.) CC SUD TERRITOIRE  
prélevé sous accréditation par Mr Celotti (CEL) Laboratoire PMA  
Date de prélèvement : 19/11/2019 à 09h20  
Date de réception : 19/11/2019 à 11h45  
Date de début des essais : 19/11/2019 à 13h00

ARS BOURGOGNE FRANCHE COMTE  
UNITE SANTE ENVIRONNEMENT NFC  
8 RUE HEIM CS 90247  
90005 BELFORT CEDEX

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.  
La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s).  
Pour déclarer, ou non, la conformité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.  
Les déclarations de conformité ne sont pas couvertes par l'accréditation.  
Référence méthode(s) prélèvement : FD T 90-520 / NF EN ISO 19458(T 90-480)

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES		Labo (1)	Valeur (2)	Incertitude	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Turbidité	A	<b>1.5</b>		FNU	1	0,5	NF EN ISO 7027-1
PARAMETRES TERRAIN (mesurés par le préleveur)		Labo (1)	Valeur (2)	Incertitude	Unité	Limite de qualité	Référence de qualité	Méthode
(*)	Chlore libre	A	<b>0.07</b>		mg/l Cl <sub>2</sub>			NF EN ISO 7393-2
(*)	Chlore total	A	<b>0.26</b>		mg/l Cl <sub>2</sub>			NF EN ISO 7393-2
	Température	A	<b>11</b>		C		25	

(1) Laboratoire de réalisation de l'analyse (n° accréditation) La liste des sites accrédités et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)  
A=Laboratoire Pays de Montbéliard Agglomération (1-6554)

(2) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification.  
NC : somme non cumulable (tous les éléments de la somme sont inférieurs aux limites de quantification)  
(\* ) indique que le paramètre est couvert par l'accréditation.  
Les incertitudes sont disponibles sur demande.

Les résultats sont rendus en prenant en compte les matières en suspension (MES) sauf quand la filtration est indiquée dans les normes analytiques.  
Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'essai et tels qu'ils ont été reçus.

analyse réalisée dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire conformément au code de la santé publique

**CONCLUSIONS** Eau non conforme aux limites de qualité.

Isabelle CUVIER  
Coordinatrice